



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

DECLARATION DE MANIFESTATION

En application des dispositions du code de la sécurité intérieure (Articles L211-1 et suivants), sont soumis à l'obligation d'une déclaration préalable tous cortèges, défilés et rassemblements de personnes, et, d'une façon générale, toute manifestation sur la voie publique.

La déclaration est faite au représentant de l'Etat dans le département en ce qui concerne les communes où est instituée la police d'Etat.

La déclaration fait connaître les noms, prénoms et domiciles des organisateurs et est signée par trois d'entre eux faisant élection de domicile dans le département ; elle indique le but de la manifestation, le lieu, la date et l'heure du rassemblement des groupements invités à y prendre part et, s'il y a lieu, l'itinéraire projeté.

INFORMATIONS GENERALES SUR LA MANIFESTATION

- Objet de la manifestation : loi sur la sécurité globale
- Date : 21/11/2020
- Horaires (heure de début / heure de fin) : 11h/12h30
- Commune(s) : Limoges
- Lieu et itinéraire de la manifestation : Rassemblement devant la préfecture
- Participation prévisible : 400

ORGANISATEURS

- Noms : ATTAC87
Benoît LEMATELOT
- Qualité : secrétaire de l'association
- Adresse : c/o MDH Limoges - 119 Avenue du Général Leclerc, 87100 Limoges
- Numéro de téléphone : 06.20.58.18.27

Mis en forme : Police :10 pt,
(Asiatique) Chinois (simplifié, Chine)

Mis en forme : (Pas de vérification)

Mis en forme : Police :11 pt, (Pas de
vérification)

- Numéro de téléphone où une personne sera joignable pendant la manifestation : Jean-Pierre

CLAUSSE - 06.75.34.84.81

OBSERVATIONS PARTICULIERES

Limoges, le 17/11/2020

Les soussignés déclarent disposer des moyens propres à assurer le caractère pacifique de cette manifestation et s'engagent à prendre toute dispositions pour en assurer le bon déroulement jusqu'à complète dispersion.

Ils reconnaissent la nécessité de concilier l'exercice du droit de manifester avec le respect des autres libertés publiques et s'engagent, en conséquence, à limiter les nuisances et préjudices que pourraient subir riverains et professionnels du fait de cette manifestation.

Ils déclarent avoir pris connaissance, au verso, des lois et règlements relatifs à la participation délictueuse à une manifestation ou une réunion publique ou à un attroupement.

Une copie du présent, pour valoir récépissé, leur a été remise.

-Les organisateurs

Benoit Lematelot

